

AFFAIRE N° 6

VOTE de PRINCIPE de création d'ÉCOLES MATERNELLES à STE-  
CLOTILDE (2 classes) et à MONTGAILLARD (3 classes)

LE MAIRE. - Je vous demande votre accord pour la construc-  
tion urgente de deux écoles maternelles dont une de deux classes à  
Ste-Clotilde et une de trois classes à Montgaillard. Le terrain à  
Ste-Clotilde appartient à la commune.

La dépense serait prélevée sur le crédit: Entretien des bâ-  
timents communaux.

Les constructions seraient en bois avec soubassements en ciment

Je mets aux voix le principe de la création de ces deux écoles.

Adopté à l'unanimité.